

	<b>PROGRAMMES DE RECHERCHE EN EDUCATION</b>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Développer des réseaux de recherche et des partenariats professionnels au niveau régional.</p> <p>Les programmes peuvent consister en plusieurs actions. Ce peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des Journées d'Etude visant à développer une thématique de recherche s'inscrivant dans un des axes<sup>1</sup> de SFERE-Provence, ou de façon transverse. Ces Journées d'étude devront être ciblées thématiquement. Le financement proposé permet de réunir des partenaires régionaux ou d'inviter des intervenants extérieurs à AMU.</li> <li>- des ateliers scientifiques visant à réunir des collaborateurs au niveau régional, national et international qui permettront de répondre à des appels de financement de projets. Ces ateliers sont l'occasion d'inviter un nombre limité d'enseignants-chercheurs/ chercheurs extérieurs à AMU ou de se déplacer pour organiser un atelier à l'étranger.</li> <li>- des actions de diffusion et de valorisation (tables-rondes, conférences grand public). Ces actions sont l'occasion d'inviter des intervenants extérieurs à AMU.</li> </ul> <p>Dans tous les cas, ces programmes devront être ouverts à l'ensemble des membres de SFERE-Provence ainsi qu'à ses partenaires professionnels. En outre, un compte-rendu sera remis au Comité Scientifique de SFERE-Provence, à l'issue de la réalisation du programme.</p>
<b>MODALITES D'APPEL A PROGRAMMES</b>	<p>Cette campagne 2015-2016 concerne des programmes de recherche qui peuvent être en cours ou en projet et susceptibles de se dérouler entre les mois de janvier et de juin 2016. Pour cette période, il est envisagé le financement de 6 programmes jusqu'à 1000 euros chacun.</p> <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôt des dossiers le 22 février 2016 (<b>report de la date de dépôt au 29 février</b>)</li> <li>- examen des dossiers par les membres du Comité scientifique</li> <li>- décision transmise le 8 mars.</li> </ul> <p>Le dépôt des dossiers numériques s'effectue auprès du Secrétariat de SFERE-Provence (anne.scher@univ-amu.fr).</p>

<sup>1</sup> Axe 1 : Professionnalités et pratiques éducatives; Axe 2 : Construction et diffusion des connaissances ; Axe 3 : Nouveaux outils et dispositifs éducatifs. Consultez le site web de SFERE pour une description de ces axes (<http://sferep.univ-amu.fr/fr>)

	<p>Les dossiers comprendront les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Un projet de 3 pages maximum détaillant notamment le ou les objectif(s), les raisons du choix des participants, l'intérêt pour SFERE-Provence et une estimation du budget dûment motivée (obligation de remplir l'annexe financière préétablie, en indiquant les co-financements éventuels) ;</li> <li>2) Un CV des participants et organisateurs ;</li> <li>3) Tous les projets déposés devront préalablement avoir été visés par le/la directeur/trice du (ou des) laboratoire du (ou des) organisateurs. Ces pièces seront regroupées en un seul dossier.</li> </ol> <p>Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.</p>
<p><b>MODALITES D'EVALUATION</b></p>	<p>Les demandes seront examinées par deux experts membres du Comité Scientifique de SFERE-Provence pour évaluer l'intérêt et la faisabilité du projet. Leurs rapports serviront de base de travail au Comité Scientifique plénier.</p> <p>Les critères d'évaluation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Intérêt scientifique et insertion/caractère novateur par rapport aux thématiques de SFERE-Provence</li> <li>. Caractère pluridisciplinaire, nécessité de voir figurer dans le projet au moins deux laboratoires membres de SFERE-Provence</li> <li>. Ouverture aux partenaires professionnels</li> <li>. Rayonnement régional : nombre et origine des participants</li> <li>. Retombées projetées du projet</li> <li>. Budget prévisionnel demandé (adéquation et justification)</li> <li>. Clarté/cohérence de la présentation du projet</li> </ul>
<p><b>MODALITES DE FINANCEMENT</b></p>	<p>Le financement consiste à prendre en charge exclusivement les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des membres du programme dans la limite de 1000 euros. Dès réception de la notification, le service financier prendra contact avec le porteur du projet pour définir les modalités de transmission des justificatifs.</p> <p>Les titres de transport et les frais d'hébergement peuvent être pris en charge en amont des manifestations scientifiques par le service financier de SFERE-Provence.</p>